



REGLEMENT SPORTIF TTI Carbone 2010

Les karts TTI et modèle dpm (ex Monaco kart*) sont sous la vigilance de l'autorité sportive nationale et internationale. Cette vigilance s'accomplit au travers du comportement sportif des pilotes ainsi que par l'observation et le respect de toutes les réglementations dictées par la FFSA et la FIA-CIK.

Toutes les manifestations sportives de karting nationales ou internationales, organisées sur le territoire de la communauté Européenne, doivent respecter les règles émises par ces Fédérations.

En cas de litige, l'autorité sportive compétente est le Collège des commissaires Sportifs. Pour pouvoir participer à une compétition du challenge de marque TTI Carbone, il est obligatoire de respecter les règlements émanant de la FFSA – FIA-CIK ainsi que les règlements : sportif, technique et trophée du challenge de marque TTI Carbone.

1. **ADMISSION** :

Pour pouvoir participer aux courses de la catégorie TTI Carbone, il est obligatoire de respecter les éléments suivants :

- Etre titulaire d'une licence nationale Concurrent Conducteur karting en cours de validité,
- Etre en possession **d'un kart d'origine TTI ou modèle dpm (ex Monaco kart - modèle jusqu'à fin 2004)** avec sa plaque d'identification rivetée,
- Se soumettre à l'autorité sportive,
- Tous réglages ou adaptations sur le kart doivent correspondre au règlement technique du trophée TTI Carbone.

2. **OBLIGATIONS DU PILOTE** :

- **Se référer à l'article 7 du Règlement Sportif National FFSA.**
- **Respecter l'ensemble des règlements du challenge de marque TTI Carbone** : le Team Tiercelin se réserve le droit de refuser l'inscription ou la participation d'un pilote n'appliquant pas les clauses de chacun des règlements sportif, Trophée et technique, ou d'exclure tout pilote (ou équipe) n'observant pas une conduite adaptée à l'esprit du challenge de marque TTI Carbone ou dont l'attitude pourrait nuire à l'image de la coupe de marque TTI Carbone ou du karting en général. Le pilote est responsable de ses accompagnateurs.
- Se conformer aux règles d'antidopage et contrôle d'alcoolémie.

*Monaco Kart correspondant au règlement déposé à la FFSA fin 2003 pour l'année 2004.

3. **INSCRIPTION** :

- Pour s'inscrire aux courses de la catégorie TTI Carbone, il est nécessaire de remplir le formulaire d'inscription fourni par l'organisateur de la manifestation et s'acquitter de l'inscription du challenge :

Montant : 280 € ou 35 € par course.

4. **ASSURANCE** :

L'ASK qui organise la manifestation doit souscrire une assurance.

5. **PNEUMATIQUES** :

Comme indiqué dans le règlement technique les pneumatiques sont de type mono marque Véga 6 pouces HS slick et Véga 6 pouces pluie.

6. **CONTROLES TECHNIQUES** :

Des contrôles pourront être faits par le délégué technique FFSA du début de l'épreuve jusqu'à la fin de chaque manche afin de déceler toute irrégularité.

7. **ENTRETIEN DES KARTS** :

Le pilote est tenu de vérifier, entretenir, nettoyer et éventuellement réparer en changeant toutes pièces défectueuses de son kart pour sa propre sécurité et celle des autres pilotes durant la compétition.

8. **BRIEFING** :

Pour chacune des compétitions, la présence des pilotes au briefing est obligatoire, sous peine de sanction telles que définies dans le RSN.

9. **CLASSEMENT** :

- Amicales :

Les classements se calculeront sur la base des résultats obtenus durant la compétition qui seront fournis par l'organisateur de la manifestation.

- Trophées TTI Carbone :

Se référer à l'article 8 du règlement du trophée.

10. **RECLAMATIONS** :

Se référer à l'article 41 du RSN

11. **PENALITES** :

En cas d'inobservation des règlements sportif, technique ou du challenge de marque, le pouvoir sportif peut sanctionner le pilote ou l'exclure de la manifestation. Se conformer aux pénalités prévues dans le RSN.

12. COMMISSION SPORTIVE ET TECHNIQUE :

Les compétitions de la catégorie TTI Carbone sont incluses dans les manifestations organisées par les ask. Pour tous litiges lors de la compétition, le collège des commissaires sportifs prendra les décisions nécessaires.

Les représentants de la coupe de marque, mandatés par écrit par TTI Carbone dont les noms ont été transmis à la FFSA seront obligatoirement présent et agiront à tous les stades des vérifications, en accord avec les commissaires techniques officiels FFSA.

Ils auront un rôle de consultant et seront chargés en particulier des interventions spécifiques à la Coupe de Marque (fourniture du règlement à jour, plombages spécifiques, matériel de contrôle adapté etc...). Le nom du représentant sera notifié sur le règlement particulier de l'épreuve.

13. AUTRES DISPOSITIONS :

- Les ASK et/ou les CRK ayant inclus le challenge de marque TTI carbone dans le programme de la manifestation sportive, doivent se conformer aux règlements sportif, technique et trophée du challenge de marque TTI carbone. Le ou les représentants de la coupe de marque, mandatés auprès de la FFSA par l'organisateur de la coupe de marque **devront être notifiés sur le règlement particulier de l'épreuve** et **seront obligatoirement présents le jour de la manifestation.**
- Pour toutes questions non mentionnées sur ce règlement, il est obligatoire d'observer le règlement national de la FFSA.



WWW.TTICARBONE.COM